

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE

POUR UN NOUVEAU PRÊT

PAGE 1

- Fournir les informations relatives à la banque/institution financière, au transit et au numéro de compte bancaire.

PAGE 2

- Ce formulaire doit être signé par tous les titulaires du compte devant autoriser les débits au compte bancaire.

PAGE 3 – ANNEXE

Compléter l'Annexe seulement si vous souhaitez sélectionner une fréquence de versement **autre que mensuelle**.

- Compléter la section « Date prévue du débours / Date de Clôture » à la page 1 du formulaire, si elle est connue.
- Sélectionner la « Fréquence de versement »
- Inscrire la « Date prévue du débours » si elle est connue. Si elle n'est pas connue, le 1^{er} versement sera fait à la « Date du 1^{er} versement fixée par défaut » et sera prélevé 7 jours suivant la date du débours pour une fréquence de versement hebdomadaire, 14 jours suivant la date du débours pour une fréquence de versement aux deux semaines ou un mois suivant la date du débours pour une fréquence de versement mensuelle. Les versements bimensuels seront prélevés aux dates sélectionnées.

Vous ne pouvez pas sélectionner une « Date prévue du 1^{er} versement » plus éloignée que la « Date du 1^{er} versement fixée par défaut »

- Compléter le « Montant en capital et intérêts » si connu. Autrement, nous le calculerons en utilisant l'amortissement approuvé.

POUR MODIFIER VOTRE INFORMATION BANCAIRE

PAGE 1

- Fournir les informations relatives à la banque/institution financière, au transit et au numéro de compte bancaire.

PAGE 2

- Ce formulaire doit être signé par tous les titulaires du compte devant autoriser les débits au compte bancaire.

AUTORISATION DE DÉBITS PRÉAUTORISÉS (DPA) (Convention)

Nom(s) des titulaires du compte et numéro du prêt hypothécaire

Numéro du prêt hypothécaire :

Nom(s) et prénom(s) des titulaires du compte :

Numéro de téléphone :

Adresse (numéro, rue, ville, province, code postal) :

Adresse courriel :

Autorisation des débits

Cette autorisation remplace toute autre autorisation de débits préautorisés que je pourrais avoir donnée à Paradigm Quest Inc. pour mon prêt. Cette convention s'appliquera à tout renouvellement du contrat de prêt sauf et excepté si une nouvelle autorisation de débits préautorisés est fournie.

J'autorise Paradigm Quest Inc. (« Paradigm ») et l'institution financière indiquée ci-dessous, ou toute autre institution financière que je désignerai, à prélever lorsque exigible, tous montants qu'elle est autorisé à prélever selon le contrat de prêt, lesquels montants pourraient inclure:

- Versements réguliers (capital et intérêts);
- Paiement des taxes foncières;
- Frais; et,
- Paiements additionnels (remboursement anticipé).

Chaque montant sera prélevé du compte bancaire désigné ci-dessous selon la fréquence de versement indiquée à mon contrat de prêt ou selon toute modification effectuée de temps à autre, le cas échéant, et conformément à ce que j'aurai sélectionné à l'annexe jointe, à l'exception des frais et des paiements additionnels qui seront prélevés lorsque requis. Je comprends que le montant de chaque versement peut varier. Voir la section « Information sur le 1^{er} versement » à l'annexe jointe pour obtenir plus de détails sur le 1^{er} versement.

| | | |
|--|---------------------|--------------------|
| Nom et adresse de la Banque/institution financière : | Numéro de transit : | Numéro de compte : |
| Type de DPA | | |
| <input type="checkbox"/> Personnel <input type="checkbox"/> Entreprise | | |

Autres DPA : Paradigm pourra effectuer des débits préautorisés additionnels que j'aurai autorisés, par exemple, pour un remboursement anticipé du prêt ou pour le paiement de frais. Si un débit est refusé, Paradigm pourra effectuer un nouveau débit afin de remplacer celui qui a été refusé.

Changement ou annulation

J'informerai Paradigm de tout changement affectant cette autorisation au moins 10 jours ouvrables avant la prochaine date de versement.

Je peux annuler cette autorisation de débits préautorisés en tout temps en envoyant un avis à Paradigm au moins 10 jours ouvrables avant la prochaine date de versement. L'annulation de cette autorisation n'affecte que la méthode de paiement et ne modifie pas mes obligations en vertu de mon contrat de prêt. Pour obtenir un modèle de formulaire d'annulation ou pour obtenir plus d'information sur mon droit d'exiger l'annulation d'une autorisation de DPA, je peux communiquer avec Paradigm, mon institution financière ou visiter le www.paiements.ca.

Paradigm peut annuler cette autorisation en me communiquant un préavis de 30 jours. L'autorisation peut également être annulée sans préavis si l'institution financière indiquée ci-dessus refuse les débits préautorisés, peu importe la raison, ou si je suis en défaut en vertu de mes obligations en vertu de mon prêt hypothécaire.

Autorisation à la collecte et communication de mes renseignements personnels

Je consens à la divulgation de mes renseignements personnels inclus dans cette autorisation à Paradigm ainsi qu'à ses représentants.

Remboursement

J'ai certains droits et recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'a pas été autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux communiquer avec Paradigm au 1-855-892-5400. Je peux également communiquer avec mon institution financière ou visiter le www.paiements.ca.

Renonciation au préavis

Je renonce à mon droit de recevoir un préavis écrit du montant du débit variable au moins 10 jours avant la date de chaque débit. Je renonce également à mon droit à recevoir un préavis pour tout changement au montant ou la date du débit, notamment lorsque ce changement est le résultat des instructions que j'ai donné à Paradigm afin de modifier les conditions de mes débits.

Autorisation

Signature(s) : Je confirme que chaque personne dont la signature est requise pour le compte bancaire mentionné ci-dessus a signé cette autorisation.

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Signature du titulaire du compte : | Date (JJ/MM/AAAA) : |
| Signature du titulaire du compte : | Date (JJ/MM/AAAA) : |

IMPORTANT

Vous devez joindre un spécimen de chèque personnel avec la mention 'annulé' afin d'éviter toute erreur de transcription. Votre nom, votre adresse et le numéro du compte doivent être préimprimés sur le chèque.

Votre prêt hypothécaire Gamme Securitie Financiere est administré par Paradigm Quest Inc.

ANNEXE

Nouveau prêt seulement

Veillez compléter cette section seulement si vous souhaitez sélectionner une fréquence de versements autre que mensuelle, et que vous n'avez pas reçu votre contrat de prêt ou, si votre contrat de prêt indique une fréquence de versements mensuelle et que vous souhaitez sélectionner un autre type de fréquence.

Date prévue du débours / Date de clôture : ___ / ___ / ____, si connue
JJ MM AAAA

Veillez compléter l'information ci-dessous afin d'établir le montant et le calendrier de versement de votre prêt :

| | | |
|----------------------------|---|--|
| Fréquence de versements : | Date prévue du 1 ^{er} versement | Montant du versement (Capital & Intérêts) |
| Mensuelle | | |
| Bimensuelle (1er & 15e) | | |
| Bimensuelle (2e & 16e) | | \$ |
| Aux 2 semaines | Voir l'information relativement au 1 ^{er} versement ci-dessous. | Le paiement de taxes foncières et les frais seront ajoutés au montant ci- dessus, si applicable. |
| Aux 2 semaines (Accélérée) | | |
| Hebdomadaire | | |
| Hebdomadaire (Accélérée) | | |

OPTIONS DE FRÉQUENCE DE VERSEMENTS

| Fréquence des versements | Occurrence | Méthode de calcul | Nombre des versements par année |
|--------------------------|--|--|---------------------------------|
| Hebdomadaire | Aux 7 jours | (Non Accélérée) (versement mensuel x 12) / 52 | 52 |
| Hebdomadaire accélérée | Aux 7 jours | (Accélérée) Versement mensuel / 4 | 52 |
| Aux 2 semaines | Aux 14 jours | (Non Accélérée) (versement mensuel x 12) / 26 | 26 |
| Aux 2 semaines accélérée | Aux 14 jours | (Accélérée) Versement mensuel / 2 | 26 |
| Bimensuelle | Deux fois par mois (le 1 ^{er} et le 15 ^e ou le 2 ^e et le 16 ^e jour de chaque mois) | (Non Accélérée) Versement mensuel / 2 | 24 |
| Mensuelle | Une fois par mois | (Non Accélérée) 12 versements | 12 |

Information relative au 1^{er} versement

Si la date prévue du débours ou la date de clôture n'est pas indiquée ci-dessus ou diffère de la date réelle du débours ou de clôture, ou si vous n'avez pas indiqué de date prévue pour le premier paiement, votre premier paiement sera effectué 7 jours après le débours pour les versements hebdomadaires, 14 jours après le débours pour les versements aux deux semaines ou un mois après le débours pour les versements mensuels. Vous ne pouvez pas sélectionner une « Date prévue du 1^{er} versement » plus éloignée que la « Date du 1^{er} versement fixée par défaut ». Le 1^{er} versement pour une fréquence de versement bimensuels sera prélevé à la date la plus proche sélectionnée.

Veillez prendre note que nous ferons de notre mieux pour satisfaire vos demandes. Cependant, la date et le montant de votre versement pourraient être modifiés selon les conditions de votre prêt. Dans ces circonstances, le montant et la date officielle de votre versement vous seront communiqués à une date ultérieure.

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Signature du titulaire du compte : | Date (JJ/MM/AAAA) : |
| Signature du titulaire du compte : | Date (JJ/MM/AAAA) : |